

Le 25 mars 2024

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 25 mars 2024, à 18 h 30.

Sont présents :

Le maire, M. Gabriel Giguère, et les conseillers et la conseillère suivants :
M. Simon Breton, Mme Bianca Perreault, M. Yvan Bélanger, M. Steven Lebel, M. Jean-Denis Paquet et M. Alain Dumas ;

Mme Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Gabriel Giguère.

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-03-053 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Offre de services – WSP – Réfection de la 23^e Rue et de la rue Dumas – Préparation des plans et devis
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

OFFRE DE SERVICES – WSP – RÉFECTION DE LA 23^E RUE ET DE LA RUE DUMAS – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS

24-03-054 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement d'accepter l'offre de services no 2024CA208482 de WSP, datée du 14 mars 2024, pour la préparation des plans et devis de la 23^e Rue et de la rue Dumas, au coût de 7 950 \$ plus taxes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

24-03-055 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement de lever l'assemblée à 18 h 39.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 8 avril 2024, à la salle Optimiste.

RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 25 MARS 2024

Je, Gabriel Giguère, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Gabriel Giguère
Maire

Chantal Poulin
Directrice générale/greffière-trésorière